



**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

Le quinze décembre deux mille vingt-deux, à quatorze heures, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers Résiduels, Valor3e, légalement convoqués le deux décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis au siège de Valor3e, à La Séguinière.

Pour la CA Agglomération du Choletais :			
Jean-François BAZIN	<i>Ayant donné pouvoir à Cédric VAN VOOREN</i>	Christine DECAENS	<i>Présente</i>
Marie-Christine GALY	<i>Ayant donné pouvoir à Annick JEANNETEAU</i>	Annick JEANNETEAU	<i>Présente</i>
Christophe PIET	<i>Présent</i>	Cédric VAN VOOREN	<i>Présent</i>
Pour la CA Mauges Communauté :			
Gladys DAVODEAU	<i>Présente</i>	Chantal GOURDON	<i>Excusée</i>
Isabelle HAIE	<i>Présente</i>	Christian LAURENDEAU	<i>Présent</i>
Lydie PINEAU	<i>Présente</i>	Gilles PITON	<i>Ayant donné pouvoir à Christian LAURENDEAU</i>
Pour la CA Clisson Sèvre et Maine Agglo :			
Philippe BRETAUDEAU	<i>Présent</i>	Stéphane ENTEME	<i>Excusé remplacé par Jean-François RAUD</i>
Danièle GADAIS	<i>Présente</i>	Suzanne DESFORGES	<i>Présente</i>
Agnès PARAGOT	<i>Présente</i>		
Pour la CC Sèvre & Loire :			
Jean-Luc GAULTIER	<i>Présent</i>	Christian LUNEAU	<i>Ayant donné pouvoir à Xavier RINEAU</i>
Xavier RINEAU	<i>Présent</i>	Isabelle ROUSSELOT	<i>Absente</i>

Le comité Syndical compte 21 élus :

- 15 sont présents,
- 4 ont donné pouvoir,
- 1 est excusé,
- 1 est absent.

Le quorum étant atteint (15 élus présents sur 21), le Comité Syndical a valablement délibéré.
Monsieur Christophe PIET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

En application des textes législatifs et notamment le Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance précédente de l'assemblée délibérante est soumis à approbation lors de la séance suivante du Comité Syndical.

La dernière séance en date est celle du jeudi 10 novembre 2022.

Le compte-rendu de cette séance est joint en annexe. Si le Comité Syndical souhaite le modifier à la demande d'un ou plusieurs membres, il appartient de procéder à un vote sur ces demandes car seule l'assemblée délibérante dispose de ce pouvoir conformément aux dispositions en vigueur.

Précédemment transmis, le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2022 n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune demande de modification.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (19 pour - 0 contre - 0 abstention) :

- **D'approuver le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2022**

2 - ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation. Cette communication ne donne pas lieu à un vote du Comité Syndical puisque les textes précisent qu'il ne s'agit que de rendre compte des décisions prises par le Président, bénéficiaire de la délégation.

Depuis la séance précédente du 10 novembre 2022, le Président a pris une seule décision au titre de la délégation donnée par le Comité Syndical. Il s'agit de :

- Décision n°2022/12 portant acceptation de l'offre présentée par la Société GINGER CEBTP pour la réalisation d'un diagnostic pollution des sols du site de Saint-Christophe-du-Bois pour un montant total de 6 000,00 € HT.

3 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2023

Lors de sa dernière réunion, le Comité Syndical a pris connaissance et a pu débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir.

Conformément aux dispositions en vigueur, et dans un délai de deux mois après le vote sur les orientations budgétaires, il est nécessaire de soumettre au vote de l'assemblée délibérante le Budget Primitif de l'année 2023.

Pour construire l'exercice budgétaire et financier 2023, il a été suivi la règle prudentielle suivante :

- Minoration des recettes par prudence vis-à-vis des sommes attendues
- Estimation haute des dépenses en se basant sur des hypothèses peu favorables au Syndicat.

La préparation budgétaire a été présentée au groupe de travail Finances ainsi qu'au Bureau qui se sont prononcés sur ces questions sur les mois d'octobre et de novembre dernier.

L'année 2023 est la deuxième année où l'instruction comptable M57 s'applique. Les changements engagés précédemment seront toujours d'actualité et au printemps prochain, l'arrêté des comptes de l'année 2022 sera le premier dans le cadre du compte financier unique (CFU).

L'ensemble des lignes et crédits budgétaires sont inscrits dans la maquette officielle du budget primitif joint en annexe. A côté de ce document budgétaire officiel, la délibération ci-dessous présente les éléments incontournables qui vont se traduire en termes financiers pour l'année qui va démarrer.

En termes de tonnages

Le contexte de crise économique que l'on vit actuellement impacte les tonnages d'ordures ménagères résiduelles à traiter. Ainsi nous constatons déjà sur 2022 une baisse par rapport aux prévisions. Anticipant la suite de ce mouvement, il est prévu 37 000 tonnes annuelles à traiter.

Pour rappel, après leur collecte, les déchets sont accueillis sur :

- L'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges
- Le centre de transfert de Saint-Germain-sur-Moine
- Le centre de transfert de Montilliers

Acté dans le cadre du marché de traitement des ordures ménagères résiduelles, en 2023, il n'est pas prévu de recourir à l'enfouissement sauf cas exceptionnel. Les ordures seront, en fonctionnement normal, valorisées biologiquement et énergétiquement.

À partir de ces trois sites, les ordures ménagères résiduelles seront traitées au sein d'équipements privés et publics qui sont respectivement :

- L'usine d'incinération du SIVERT EST ANJOU à Lasse pour 2 000 tonnes
- L'usine d'incinération ALCEA à Nantes pour 15 000 tonnes
- L'unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges pour 20 000 tonnes

Au-delà des ordures ménagères résiduelles, Valor3e assure le tri des déchets recyclables. Pour cela la prévision annuelle s'établit à 15 000 tonnes. Même si l'extension des consignes de tri s'applique depuis plusieurs années, les tonnages collectés continuent de croître chaque année de manière soutenue et régulière.

Pour la troisième année consécutive, en 2023 l'organisation générale du tri est la suivante :

- Groupement de commandes entre Valor3e et le Nord des Deux-Sèvres.
- Le tri des emballages de Valor3e est effectué au sein du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels exploité par COVED-PAPREC,
- Le délestage du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels est assuré vers le centre de tri Arc en Ciel 2034 à Couëron,
- Le tri simplifié des multi matériaux de Valor3e est assuré sur le site de BRANGEON ENVIRONNEMENT à Cholet.
- Le flux plastiques issu du tri simplifié est envoyé vers le centre de tri Arc en Ciel 2034 à Couëron pour être sur-trié.

Il est à noter que cette organisation sera amenée à évoluer en raison de la prochaine consultation lancée en début d'année 2023.

Monsieur le Président explique que l'évolution sera importante avec en ligne de mire la fermeture du site de Saint-Laurent-des-Autels lors de la fin des actuels marchés de tri ce qui peut intervenir au 30 juin 2023 si la prochaine consultation donne un résultat favorable.

Les marchés publics de traitement et de tri :

L'activité de Valor3e s'organise autour d'une douzaine de marchés publics liés au cœur de son activité.

En termes de marchés publics importants, l'année 2022 a été marquée par :

- La fin, après dix années, du marché global de conception/construction/exploitation de l'usine de tri compostage de Bourgneuf-en-Mauges (fin au 30 juin 2022)

En 2023, l'actualité des marchés publics se concentrera sur les marchés de tri avec le renouvellement évoqué précédemment dans le cadre d'un nouveau groupement de commandes mis en place avec les collectivités du 79.

En termes financiers, les tableaux ci-dessous présentent par poste de dépenses les crédits nécessaires pour assurer chacune des missions de Valor3e pour l'année 2023.

En matière de traitement des ordures ménagères résiduelles :

	P.U. HT	Quantité	TOTAL HT
BOURGNEUF-EN-MAUGES			
Marché 2021/12			
Exploitation TMB Bourgneuf	56,00 €	20 000	1 120 000 €
Marché 2021/07			
Contrôles périodiques Installation	100,00 €	26	2 600 €
Marché 2021/08			
Analyses Eaux et Composts	750,00 €	12	9 000 €
Marché 2021/04			
Traitement Refus TMB		8 955	1 282 158 €
<i>Traitement Semestre 1</i>	89,00 €	5 950	529 550 €
<i>Traitement Semestre 2</i>	94,00 €	3 005	282 470 €
<i>TGAP</i>	51,00 €	8 955	456 705 €
<i>Taxe Communale</i>	1,50 €	8 955	13 433 €
Marché 2022/01			
Traitement lixiviats ISDND	32,00 €	1 000	32 000 €
Partenariat avec TRIVALIS			
Traitement Refus TMB		3 200	496 000 €
<i>Traitement Semestre 1</i>	150,00 €	-	- €
<i>Traitement Semestre 2</i>	155,00 €	3 200	496 000 €
UVE LASSE			
Convention avec le SIVERT D'ANJOU			
Traitement OMR à l'UVE LASSE		2 100	182 100 €
<i>Traitement Semestre 1</i>	69,00 €	1 090	75 210 €
<i>Traitement Semestre 2</i>	69,00 €	1 010	69 690 €
<i>TGAP</i>	12,00 €	2 100	25 200 €
<i>Charges générales SIVERT EST ANJOU</i>	1 000,00 €	12	12 000 €
UVE ALCEA NANTES			
Marché 2019/01 - Lot 1			
Traitement OMR à l'UVE ALCEA		7 300	802 353 €
<i>Traitement Semestre 1</i>	95,00 €	3 866	367 232 €
<i>Traitement Semestre 2</i>	98,00 €	3 434	336 571 €
<i>TGAP</i>	12,00 €	7 300	87 600 €
<i>Taxe Communale</i>	1,50 €	7 300	10 950 €
Marché 2019/01 - Lot 2			
Traitement OMR à l'UVE ALCEA		7 300	802 353 €
<i>Traitement Semestre 1</i>	95,00 €	3 866	367 232 €
<i>Traitement Semestre 2</i>	98,00 €	3 434	336 571 €
<i>TGAP</i>	12,00 €	7 300	87 600 €
<i>Taxe Communale</i>	1,50 €	7 300	10 950 €
ISDND LA SEGUINIÈRE			
Marché 2019/01 - Lot 3			
Traitement OMR à l'ISDND BL		300	38 250 €
<i>Traitement Semestre 1</i>	74,00 €	150	11 100 €
<i>Traitement Semestre 2</i>	76,00 €	150	11 400 €
<i>TGAP</i>	51,00 €	300	15 300 €
<i>Taxe Communale</i>	1,50 €	300	450 €
		TOTAL TRAITEMENT	4 046 626,40 €
		TOTAL TGAP & TAXE COMMUNALE	708 187,50 €
		TOTAL EMPRUNT	760 185,39 €
		TOTAL OMR	5 514 999,29 €

En matière de tri des déchets recyclables :

	P.U. HT	Quantité	TOTAL HT
Marché 2018/02 bis - Lot3			
Exploitation CdT SLDA			1 965 391 €
<i>Tri avec extension de consignes de tri</i>		8 500	1 844 500 €
<i>Tri Semestre 1</i>	215,00 €	4 250	913 750 €
<i>Tri Semestre 2</i>	219,00 €	4 250	930 750 €
<i>Gros Entretien Renouvellement</i>	7,00 €	8 500	59 500 €
<i>Remboursement Emprunt</i>	7,22 €	8 500	61 391 €
Marché 2020/05			
Délestage SLDA vers AEC 2034			52 548 €
<i>Tri avec extension de consignes de tri</i>		243	50 793 €
<i>Tri Semestre 1</i>	207,00 €	120	24 840 €
<i>Tri Semestre 2</i>	211,00 €	123	25 953 €
<i>Remboursement Emprunt de SLDA</i>	7,22 €	243	1 755 €
Marché 2018/02 bis - Lot2			
Tri simplifié Multimatériaux			1 078 523 €
<i>Tri simplifié</i>		5 974	1 033 426 €
<i>Tri Semestre 1</i>	171,00 €	3 027	517 610 €
<i>Tri Semestre 2</i>	175,00 €	2 948	515 816 €
<i>Transport flux plastiques (vrac)</i>		1 061	45 097 €
<i>Semestre 1</i>	42,00 €	532	22 351 €
<i>Semestre 2</i>	43,00 €	529	22 746 €
Marché 2020/01			
Sur tri du mixte plastique à Arc en Ciel 2034			242 346 €
<i>Sur-tri des plastiques (vrac)</i>		1 195	224 425,38 €
<i>Semestre 1</i>	209,00 €	532	111 224,16 €
<i>Semestre 2</i>	214,00 €	529	113 201,22 €
<i>Transport flux plastiques (balles)</i>		4,4	1 247,92 €
<i>Semestre 1</i>	279,00 €	2,0	563,92 €
<i>Semestre 2</i>	285,00 €	2,4	684,00 €
<i>Sur-tri des plastiques (balles)</i>		63	16 673,07 €
<i>Semestre 1</i>	261,00 €	31	8 024,97 €
<i>Semestre 2</i>	266,00 €	33	8 648,10 €
Emprunt 300K€ (parts sociales SPL)			
Crédit Mutuel	2,14 €	14 717	31 451 €
	TOTAL TRI EMBALLAGES		2 017 938,73 €
	TOTAL TRI MULTIMATERIAUX		1 320 869,83 €
	TOTAL EMPRUNT		94 597,17 €
	TOTAL TRI		3 433 405,72 €

En matière de gestion des refus du tri des déchets recyclables :

	P.U. HT	Quantité	TOTAL HT
Préparation des refus en CSR			321 602 €
<i>Transport des refus depuis SDLA</i>		97	18 386 €
<i>Semestre 1</i>	188,00 €	47	8 836 €
<i>Semestre 2</i>	191,00 €	50	9 550 €
<i>Transport des refus depuis Cormier</i>		952	10 980 €
<i>Semestre 1</i>	11,00 €	444	4 884 €
<i>Semestre 2</i>	12,00 €	508	6 096 €
<i>Préparation des refus</i>		3 211	292 236 €
<i>Semestre 1</i>	90,00 €	1 588	142 920 €
<i>Semestre 2</i>	92,00 €	1 623	149 316 €
Délestage AEC/SLDA			22 237 €
<i>Gestion des refus de tri</i>		243	22 237 €
<i>Refus Semestre 1</i>	129,00 €	103	10 949 €
<i>Refus Semestre 2</i>	131,00 €	140	11 288 €
Mixte plastique			29 120 €
<i>Gestion des refus de tri</i>		319	29 120 €
<i>Semestre 1</i>	124,00 €	119	14 756 €
<i>Semestre 2</i>	126,00 €	114	14 364 €
		TOTAL REFUS DE TRI	372 959,16 €

En matière de transferts et de transports :

	P.U. HT	Quantité	TOTAL HT
SAINT-GERMAIN-SUR-MOINE			
Exploitation Saint Germain			
Entretien du site	25 000,00 €	1	25 000 €
Marché 2021/03			
Exploitation Centre de transfert	6 500,00 €	12	78 000 €
Marché 2021/07			
Contrôles périodiques Installation	1 000,00 €	1	1 000 €
Marché 2021/08			
Analyses eaux	500,00 €	1	500 €
BOURGNEUF-EN-MAUGES			
Marché 2021/12			
Centre de transfert UVO Bourgneuf			39 915 €
<i>Exploitation Semestre 1</i>	15,00 €	1 324	19 860 €
<i>Exploitation Semestre 2</i>	15,00 €	1 337	20 055 €

	P.U. HT	Quantité	TOTAL HT
MONTILLIERS			
Marché 2019/03			
Centre de transfert Montilliers			72 981 €
<i>OMR Exploitation Semestre 1</i>	14,00 €	1 117	15 633 €
<i>OMR Exploitation Semestre 2</i>	15,00 €	1 068	16 016 €
<i>CS Exploitation Semestre 1</i>	40,00 €	503	20 100 €
<i>CS Exploitation Semestre 2</i>	41,00 €	518	21 232 €
Marché 2019/02			
Transport OMR			258 675 €
Vers TMB depuis St Germain			96 928 €
<i>Semestre 1</i>	204,00 €	212	43 248 €
<i>Semestre 2</i>	220,00 €	244	53 680 €
Vers TMB depuis Montilliers			- €
<i>Semestre 1</i>	226,00 €	-	- €
<i>Semestre 2</i>	232,00 €	-	- €
Vers BL CT depuis St Germain			3 050 €
<i>Semestre 1</i>	150,00 €	10	1 500 €
<i>Semestre 2</i>	155,00 €	10	1 550 €
Vers ALCEA depuis St Germain			129 256 €
<i>Semestre 1</i>	220,00 €	311	68 420 €
<i>Semestre 2</i>	227,00 €	268	60 836 €
Vers Lasse depuis Montilliers			29 441 €
<i>Semestre 1</i>	290,00 €	51	14 790 €
<i>Semestre 2</i>	299,00 €	49	14 651 €
Marché 2018/02 bis - Lot1			
Transport CS			213 416 €
Depuis TMB Bourgneuf vers SLDA			83 107 €
<i>Semestre 1</i>	184,00 €	223	41 032 €
<i>Semestre 2</i>	187,00 €	225	42 075 €
Depuis Montilliers vers Cormier			18 956 €
<i>Semestre 1</i>	204,00 €	45	9 180 €
<i>Semestre 2</i>	208,00 €	47	9 776 €
Depuis Saint Germain vers SLDA			111 353 €
<i>Semestre 1</i>	155,00 €	343	53 165 €
<i>Semestre 2</i>	156,00 €	373	58 188 €
Depuis TMB vers AEC2034			11 823 €
<i>Semestre 1</i>	279,00 €	21	5 859 €
<i>Semestre 2</i>	284,00 €	21	5 964 €
Marché 2021/04			
Refus de la TMB Bourgneuf			124 715 €
<i>Transport vers BL CET Semestre 1</i>	287,00 €	285	81 795 €
<i>Transport vers BL CET Semestre 2</i>	296,00 €	145	42 920 €
Transport vers TRIVALIS			
Refus de la TMB Bourgneuf			85 715 €
<i>Transport vers BL CET Semestre 1</i>	537,00 €	-	- €
<i>Transport vers BL CET Semestre 2</i>	553,00 €	155	85 715 €
		TOTAL TRANSFERT	217 396,05 €
		TOTAL TRANSPORT	694 344,00 €
		TOTAL TRANSFERT/TRANSPORT	911 740,05 €

Charges financières et dettes :

Les charges de remboursement du capital des emprunts sont toujours couvertes par l'autofinancement issu de l'excédent de la section de fonctionnement.

Pour 2023, il est prévu la somme de 875 500 euros. Cette enveloppe financière sert à rembourser les divers emprunts contractés pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables. La somme est en baisse car un des emprunts se termine le 31 mars 2023. Il n'y a donc qu'une seule échéance pour cette dette.

Les intérêts de la dette sont estimés à 150 000 euros pour l'année 2023. La faiblesse des taux d'intérêts a été depuis plusieurs années favorable à Valor3e. La remontée actuelle des taux va certainement renchérir le coût des crédits à venir mais dans le cas de Valor3e, le seul emprunt à taux variable est dans sa deuxième phase puisque les intérêts sont déjà remboursés.

Cette illustration représente le montant annuel du capital à rembourser pour les ordures ménagères résiduelles :



Le tableau ci-dessous présente le montant annuel de la dette à rembourser pour les déchets ménagers recyclables :



Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts de Valor3e :

Banque	Montant emprunté	Taux	Année début	Année fin	CRD au 01/01/2022	CRD au 01/01/2023	CRD au 01/01/2024
CACIB	9 000 K€	TF 3,28%	2010	2030	4 664 466,66 €	4 314 810,13 €	3 835 074,19 €
ARKEA	2 500 K€	TV Euribor 3m + 0,69 de marge	2011	2031	1 338 286,81 €	1 190 473,29 €	1 081 531,98 €
CAISSE D'EPARGNE	3 000 K€	TF 3,28%	2013	2023	373 987,07 €	74 797,43 €	0 €
CREDIT MUTUEL	300 K€	TF 0,93%	2018	2028	212 907,58 €	183 333,24 €	153 482,90 €

Le cours moyen du taux euribor 3 mois est de + 1,922% au 25/11/2022 alors qu'un an plus tôt il était à - 0,57 %.

Investissements à venir :

La principale dépense reste naturellement le remboursement du capital des emprunts contractés lors des travaux de construction des équipements. Cela représente une somme supérieure à 900 000 euros par an.

L'année 2022 devait se marquer par une reprise de l'investissement avec les travaux sur le site de Bourgneuf-en-Mauges et le lancement du projet de quai de transfert à Saint-Christophe-du-Bois.

Le contexte économique tendu a retardé ces projets de quelques semaines. Les travaux interviendront en 2023.

A côté de ces sommes identifiées, les dépenses d'équipements viennent se rajouter selon un prévisionnel global qui est très souple et s'adapte surtout selon les contraintes d'exploitation rencontrées. Ainsi, par souci de souplesse, d'efficacité et pour éviter de devoir convoquer un comité syndical dédié à l'ouverture des travaux, des crédits sont ouverts dans le cadre du budget primitif. Naturellement, si aucune dépense n'est réalisée, ces crédits ne seront pas consommés et n'engageront aucun frais pour Valor3e ni pour ses collectivités adhérentes.

De cette manière, sont ouverts :

- 20 000 € sur l'opération 100 « Etudes et Programmation »
- 230 000 € sur l'opération 101 « TMB de Bourgneuf en Mauges »
- 30 000 € sur l'opération 104 « Centre de transfert Saint-Germain-sur-Moine »
- 10 000 € sur l'opération 105 « Siège de Valor3e »
- 30 000 € sur l'opération 106 « Centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels »
- 2 900 000 € sur l'opération 107 « Centre de transfert du Choletais »

Les recettes du Syndicat :

La principale ressource de Valor3e est la participation que verse chaque structure adhérente. Ceci est un prix unitaire pour chaque tonne apportée et une participation selon le nombre d'habitants pour les charges générales.

Les tarifs ont été précédemment adoptés lors du dernier Comité Syndical, c'est-à-dire le 10 novembre 2022.

Pour l'équilibre de la section d'investissement il est prévu de recourir à l'emprunt. Naturellement à ce stade, il ne s'agit que d'un emprunt d'équilibre. Il ne sera réalisé que s'il est rendu nécessaire. Pour 2023, cet emprunt est de 2 820 000 euros.

Au final, le budget primitif 2023 du syndicat Mixte Valor3e se résume par les équilibres suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	3 945 000 €	11 540 000 €	15 485 000 €
RECETTES	3 945 000 €	11 540 000 €	15 485 000 €

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (19 pour - 0 contre - 0 abstention) :

- **d'approuver le projet de budget primitif pour l'année 2023,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à recourir à l'emprunt dans la limite maximale inscrite au budget,**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

4 - ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE VALOR3E AUPRES DE LA FNCC

Valor3e adhère depuis plusieurs années à la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC).

Cette association représente les collectivités territoriales au niveau national pour toutes les questions relatives aux déchets et à leur valorisation biologique via le compostage (réglementation, fiscalité, défense des intérêts auprès des instances nationales, ...).

A ce titre, Valor3e est représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Depuis le début de ce mandat, le Syndicat Mixte Valor3e a désigné Cédric VAN VOOREN et Gilles PITON.

Face aux contraintes de disponibilités, les délégués ne peuvent assister aux réunions de la FNCC qui se tiennent deux fois par an.

Monsieur le Président indique qu'il est important pour Valor3e d'être présent même si à terme ce mode de traitement ne sera plus celui utilisé par le syndicat. Après un appel à candidatures, Monsieur Christian LAURENDEAU et Madame Suzanne DESFORGES acceptent d'être candidats.

Considérant qu'il convient d'élire de nouveaux représentants (titulaire et suppléant) de Valor3e auprès de cet organisme extérieur dans lequel Valor3e est représenté.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (19 pour - 0 contre - 0 abstention) :

- **d'élire comme représentant titulaire auprès de la FNCC la personne suivante :**
 - **Christian LAURENDEAU**
- **d'élire comme représentant suppléant auprès de la FNCC la personne suivante :**
 - **Suzanne DESFORGES**

5 - MARCHES PUBLICS - AVENANT AU MARCHÉ N°2021/12 EXPLOITATION DE BOURGNEUF-EN-MAUGES

Depuis le 1^{er} juillet dernier, l'exploitation de l'unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges située sur la commune de Mauges-sur-Loire est assurée par la Société COVED.

Dans le cadre de ce marché, un avenant est rendu nécessaire concernant l'applicabilité de la révision des prix.

En effet, d'une part un des indices utilisés a disparu et il n'a pas été remplacé. Et d'autre part, un oubli a été fait dans les documents de consultation en ne précisant pas que la formule de révision s'appliquait sur une part proportionnelle.

Après discussion avec la Société COVED il a été validé conjointement un projet d'avenant joint en annexe pour corriger cette situation surtout dans le contexte tendu de l'inflation des prix.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (19 pour - 0 contre - 0 abstention) :

- **de valider les conditions essentielles de l'avenant,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette délibération.**

6 - RESSOURCES HUMAINES - ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE MAINE-ET-LOIRE

Par délibération prise le 29 septembre dernier, le Comité Syndical de Valor3e a validé sa participation à la consultation faite par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire pour disposer au premier janvier 2023 d'une nouvelle assurance pour couvrir les risques statutaires.

Après la consultation menée par le Centre de Gestion, le groupement de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Insurance (Porteur du risque non-vie), via la société YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres) a été retenu.

Les taux proposés pour les primes d'assurance à régler sont les suivants :

Statut des agents	Collectivités - 121 agents
agents CNRACL	4,95 %
agents IRCANTEC	1,18 %

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. *(Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2023. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2024 et 2025 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2023 et 2024, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)*

Considérant qu'il convient de délibérer pour autoriser le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de Maine-et-Loire.

Monsieur le Président rappelle que ce dispositif est piloté par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire ce qui n'existe pas forcément du côté de la Loire-Atlantique.
Il est aussi précisé que le taux de prime passe de 4,40% à 4,95% et de 1,15% à 1,18%.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (19 pour - 0 contre - 0 abstention) :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de Maine-et-Loire,**
- **de mandater Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires et à signer tout acte indispensable à la mise en œuvre de cette délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 14h42

Après la présentation de cette première partie formalisée et consacrée à la prise de délibération Monsieur le Président souhaite présenter les futurs groupes de travail.

Après échanges au sein du Bureau, il est ainsi proposé les groupes suivants :

- Groupe n°1 : Finances / Suivi des marchés publics
- Groupe n°2 : Avenir des sites / Gestion des transferts
- Groupe n°3 : Nouveaux flux / Compétence traitement
- Groupe n°4 : Communication / Suivi des exploitations

Après la présentation de la composition des groupes, quelques changements sont réalisés à la demande des membres du Comité Syndical. Une fois ces changements effectués, la composition de chaque groupe est la suivante :

Groupe n°1 : Finances / Suivi des marchés publics

MC - Gilles PITON
MC - Chantal GOURDON
MC - Isabelle HAIE
MC - Technicien
AdC - Christophe PIET
AdC - Cédric VAN VOOREN
AdC - Jean-François BAZIN
AdC - Technicien
CSMA - Danièle GADAIS
CSMA - Suzanne DESFORGES
CSMA - Dominique POILANE
CSMA - Technicien
CCSL - Xavier RINEAU
CCSL - Joël BARAUD
CCSL - William DUCHIER
CCSL - Technicien

Groupe n°2 : Avenir des sites / Gestion des transferts

MC - Gladys DAVODEAU
MC - Gilles PITON
MC - Anne-Rachel BODEREAU
MC - Technicien
AdC - Annick JEANNETEAU
AdC - Christophe PIET
AdC - Dominique SECHET
AdC - Technicien
CSMA - Stéphane ENTEME
CSMA - Jean-François RAUD
CSMA - Technicien
CCSL - Jean-Luc GAULTIER
CCSL - Technicien

Groupe n°3 : Nouveaux flux / Compétence traitement

MC - Christian LAURENDEAU
MC - Lydie PINEAU
MC - Eric CHOUTEAU
MC - Technicien
AdC - Christine DECAENS
AdC - Marie-Christine GALY
AdC - Jean-Robert TIGNON
AdC - Technicien
CSMA - Philippe BRETAUDEAU
CSMA - Agnès PARAGOT
CSMA - Jean-François RAUD
CSMA - Technicien
CCSL - Xavier RINEAU
CCSL - Jean-Luc GAULTIER
CCSL - Technicien

Groupe n°4 : Communication / Suivi des exploitations

MC - Christian LAURENDEAU
MC - Thierry CAUMEL
MC - Technicien
AdC - Cédric VAN VOOREN
AdC - Jean-Paul BREGEON
AdC - Technicien
CSMA - Danièle GADAIS
CSMA - Marion BERNARD
CSMA - Technicien
CCSL - Christian LUNEAU
CCSL - Xavier RINEAU
CCSL - Technicien

Le Président,
Cédric VAN VOOREN

Le Secrétaire de Séance,
Christophe PIET

Jean-François BAZIN	Philippe BRETAUDEAU	Gladys DAVODEAU
Christine DECAENS	Suzanne DESFORGES	Stéphane ENTEME
Danièle GADAIS	Marie-Christine GALY	Jean-Luc GAULTIER
Chantal GOURDON	Isabelle HAIE	Annick JEANNETEAU
Christian LAURENDEAU	Christian LUNEAU	Agnès PARAGOT
Lydie PINEAU	Gilles PITON	Xavier RINEAU
Isabelle ROUSSELOT		